



Nouméa, le 30 mai 2020

L'Inspecteur général de l'éducation nationale, du sport et de la recherche,
vice-recteur de Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements,

à

Madame la directrice
diocésaine de l'école catholique

Madame la directrice
de l'alliance scolaire de l'église évangélique et
de la fédération de l'enseignement libre protestant

Division
Du Personnel **Objet :** Avancement à la hors classe des maîtres contractuels ou agréés à titre définitif du second degré relevant des échelles de rémunération de professeur agrégé, de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive au titre de l'année scolaire 2020.

Références :
VR/DP/NB
- circulaire DAF D1 n°20-065 du 29 mai 2020.

Affaire suivie par
Nathalie BOWE
Téléphone
(687) 26 62 70
Fax
(687) 26 62 66
Mél.
nbowe@ac-noumea.nc

La présente note fixe les conditions applicables à la préparation des tableaux d'avancement précité.

Contingents NC 2020 : Certifiés : 11 / PLP : 4 / PEPS : 1 / agrégés : voir annexe DAF jointe

1. Conditions à remplir pour l'accès à la hors classe

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Etre en fonctions au **1^{er} septembre 2020** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'Etat (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé de présence parentale) ;

Avoir atteint, au **31 août 2020**, au moins 2 ans d'ancienneté dans le **9^{ème} échelon de la classe normale**.

2. Propositions d'inscription aux tableaux d'avancement

2.1 Constitution des dossiers :

La constitution des dossiers se fait exclusivement via le portail de services i-Professionnel.

Tous les agents promouvables seront informés individuellement qu'ils remplissent les conditions statutaires par message électronique via i-Professionnel, lequel précisera les modalités de la procédure.

i-Professionnel sera opérationnel à compter du 04 juin 2020. Les agents sont expressément invités à compléter leurs données individuelles.

Si le portail devait ne pas fonctionner pour cette campagne, la division du personnel organisera selon de nouvelles modalités la constitution des dossiers des agents promouvables.

2.2 Recueil des avis des directeurs d'établissement et inspecteurs

Les avis des directeurs d'établissement et des inspecteurs seront recueillis pour permettre d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent.

En revanche, seul l'avis de l'inspecteur est demandé pour les agents exerçant des fonctions de directeurs d'établissement.

L'avis « très satisfaisant » devra être réservé à l'évaluation des agents les plus remarquables.

Les agents devront être informés des avis émis par l'inspecteur et le directeur d'établissement avant la séance de la commission consultative mixte locale (CCML 2nd degré).

3. Calendrier

Accès à i-Professionnel :

Personnels enseignants pour actualiser et enrichir les données figurant dans leur dossier	du 04/06/2020 au 21/06/2020
Directeurs d'établissement et inspecteurs pour formuler un avis	du 29/06/2020 au 24/07/2020
Vice-recteur pour formuler un avis	à partir du 27/07/2020

A noter : si le portail i-Professionnel ne devait pas fonctionner, la procédure matérialisée aurait un calendrier identique.

3. Diffusion

Chaque direction doit s'assurer de l'affichage dans chaque établissement de la présente note de service et doit la porter à la connaissance des personnels placés en position statuaire de congé.

Je rappelle que toutes les circulaires ainsi que les documents qui s'y rapportent sont consultables en ligne sur le site internet du vice-rectorat : <http://www.ac-noumea.nc/>, rubrique enseignement privé.

L'adjointe au chef
de la division du personnel
Nathalie BOWE

Annexe 4- Répartition contingent hors classe 2020 agrégés par discipline

DISCIPLINE	CONTINGENT 2020
ALLEMAND	4
ANGLAIS	12
ARTS - ARTS PLASTIQUES	5
ECONOMIE ET GESTION	19
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	2
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	11
ESPAGNOL	7
SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS	1
SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE	6
SII OPT INGENIERIE MECANIQUE	9
HISTOIRE GEOGRAPHIE	7
HEBREU	1
ITALIEN	1
LETTRES CLASSIQUES	7
LETTRES MODERNES	13
MATHEMATIQUES	27
PHILOSOPHIE	4
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	14
SCIENCES PHYSIQUES	12
SCIENCES SOCIALES	3
TOTAL	165